

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHUILLET  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 mars 2016

◆  
Compte Rendu

L'an deux mil seize,  
le trente et un mars à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames LEMARCHAND Françoise, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, CHARPENTIER Raynald, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, LEPRINCE Patrick, POULIN Etienne

**Etaient absents excusés** : Messieurs CRÉPEAU Serge, PAUL Olivier, Mesdames MAHEUX Jeannine, BUSSI Isabelle pouvoir à Monsieur ROUSSEL Franck

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – POURSUITE DE LA PROCEDURE  
PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURES MADRIE SEINE** Délib. N°03-2016

Par délibération en date du cinq décembre deux mil onze, le Conseil Municipal d'Autheuil-Authouillet a prescrit la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols afin d'élaborer un Plan Local d'urbanisme.

Par arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2015-53 en date du 20 octobre 2015, la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme a été conférée à la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.

Considérant que l'article L 153-9 du code de l'urbanisme dispose que «l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article L 153-8 peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou dévolution d'un plan local d'urbanisme, engagé avant la date de création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE son accord à la Communauté de Communes pour poursuivre et achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

**SUBVENTIONS COMMUNALES** Délib. N°04-2016

SUBVENTIONS COMMUNALE	art 6574	2016
Coopérative scolaire		2 700
La joie de Vivre Club du 3 <sup>ème</sup> age A.A		310
Ass Aveugles Valentin		61
Ass Paralysés de France		61
Ass Sclérosés en plaques		61
Ass Myopathies		61
Comité dptal de lutte contre le cancer		61
Aides (SIDA)		61
Croix rouge de Gaillon		61
Ass Papillons blancs		61

Aide ménagère d'Aubevoye		320
S.P.A Evreux		92
CFA		200
Amis et monuments sites de l'Eure		80
Prévention routière		100
Coopérative scolaire classes découvertes		500
Divers sur délibération		500
Sous-total		5 290
CCAS	art 657362	1 000
total		6 290

Adopté à l'unanimité

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les orientations budgétaires :

- 1- TRAVAUX DU SIEGE RUE DES LONGCHAMPS ET RUE LE BECHEREL
- 2- PLU (PLAN LOCAL URBAIN)
- 3- ACHAT TERRAIN PENCOLE
- 4- 3<sup>EME</sup> ECLUSE ROUTE D'EVREUX
- 5- TRAVAUX BATIMENTS TECHNIQUES
- 6- TRAVAUX SOLS SOUPLES EN MATERNELLE
- 7- ETUDE PONT DE LA FORTELLE
- 8- MISE EN PLACE DE PANNEAUX DE VOIRIE
- 9- MISE EN PLACE DE LA BIBIOTHEQUE COMMUNALE

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES exercice 2016**

*Délib. N°05-2016*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locale pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2016, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement des projets au budget communal.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition locale pour l'exercice 2016. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question. Il est proposé de mettre 2%.

Le conseil municipal après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'augmenter les trois taxes directes

Les taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2016 sont :

Taxes d'habitation	8,86 %
Taxes foncières	19,78 %
Taxes foncières non bâties	51,83 %

Adopté à l'unanimité

#### **Informations :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal s'être entretenu avec les gendarmes au sujet des nombreux cambriolages sur la commune et aux alentours. Ces derniers incitent fortement la commune d'Authueil-Authouillet à s'équiper de caméras, notamment aux croisements des deux départementales. Les gendarmes proposent une étude afin d'estimer les besoins : caméras, fils, ordinateur, etc...ils proposent également de fixer une date de réunion pour une commission en présence du conseil municipal. Monsieur le Maire informe que le projet peut peut-être subventionné au titre du:

- FIPD (fond de prévention de la délinquance) de 0 à 40%
- Le Conseil Départemental ou la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La dépense prévisionnelle serait entre 8 000 et 10 000 €

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les difficultés rencontrées par les habitants du hameau de la Forêt pour l'obtention du haut débit internet. Il fait part des échanges de courriers, de mails et de réunions à ce sujet avec les administrés concernés.

Monsieur le Maire explique que l'obtention du haut débit est en cours dans tout le Département via le syndicat mixte Eure Numérique créé pour répondre à ce besoin.

Il y a possibilité d'améliorer le débit via le satellite pour une connexion internet.

Le département prend à sa charge l'installation, l'abonnement étant à la charge des particuliers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au Conseil Départemental la cause de l'absence de renouvellement de marquage au sol sur la commune, il explique qu'à l'avenir, il est possible que ces travaux deviennent payants donc à charge de la commune.

### Questions diverses :

Mr. NOEL fait part de la remarque d'un administré au sujet du dépôt obligatoire d'une Déclaration Préalable pour les abris de jardins, mobil home ou similaire... Il fait part de la nécessité de demander à tout à chacun de régulariser leur situation lorsque cela n'a pas encore été fait. Monsieur le Maire informe que des relances seront faites.

Mr. NOEL informe qu'il a constaté l'état d'insalubrité d'une propriété (de type décharge), plaintes des voisins car il y a des rats. Il demande si les services sanitaires peuvent être prévenus. Mr. Le Maire informe qu'une démarche auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population) sera faite.

Mr. NOEL fait le compte rendu au conseil municipal de la réunion concernant la mise en place de la bibliothèque communale. La réunion a eu lieu avec la commission culturelle et une douzaine de bénévoles. Il explique que le conseil départemental a fait un état des lieux.

Pour intégrer le réseau départemental il faut :

- Avoir un projet de service de lecture public tourné vers tous les publics (jeunes et adultes).
- Ouvrir au moins 6h par semaine.
- Disposer d'une équipe et désigner un responsable de bibliothèque.
- Former l'équipe par le biais de la formation obligatoire à la gestion de bibliothèque dispensée gratuitement par la MDE (4 jours de formation minimum)
- Equiper la bibliothèque d'une connexion internet (lien avec la MDE et outil pour le soutien logistique par la MDE).

Mr AUBRY s'est inscrit pour la prochaine session. Il informe que cette formation peut être faite après l'ouverture et non pas obligatoirement avant et que les sessions de l'année 2017 seront certainement simplifiées.

Mr. NOEL informe que deux avaloirs s'affaissent face au numéro 21 de la rue Yves Montand.

Mr. POULIN informe que de nombreux déchets ont été déversés dans le ru coïncidant au moment du week-end de la foire à tout, une suspicion sur les forains est émise.

Mr. AUBRY informe que la commune participe le samedi 21 mai prochain de 20h à 23h à la manifestation « Pierre en lumières » avec visite commentée. Pour cette occasion l'église sera nettoyée et fleurie. Il demande si la lumière bleue peut être changée pour l'occasion. Il explique qu'une publicité sera faite dans toute la région.

Mr. ROUSSEL informe de la nécessité du rebouchage des trous sur l'accotement et les bordures le long de la route de Gaillon qui se dégradent suite aux travaux.  
Il informe par ailleurs que les travaux du bâtiment technique et de l'ancienne gare sont en cours, la couleur grise a été déterminée pour les clôtures.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 30.